

République Démocratique du Congo
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITAIRE, RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS
« E.S.U.R.S.I »
UNIVERSITE DE KABINDA
« **UNIKAB** »



RECTORAT

N° Tél +243 99 57 65 045

Email : rectorat@unikab.cd

APP.
[Signature]

**DECISION RECTORALE N° 003 ESURSI/UNIKAB/RECT/RMK/2026
DU 19 OCTOBRE 2026 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
PERSONNEL ADMINISTRATIF A L'UNIVERSITE DE KABINDA
"UNIKAB".**

Le Recteur de l'Université de Kabinda ;

Vu la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu l'Ordonnance-loi n°01-160 du 07 Octobre 1981 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, spécialement en ses articles 36 et 54 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°054/MINESU/CAB.MIN/R5/2005 du 03 Octobre 2005 portant autorisation de fonctionnement d'une Extension d'un Etablissement Public d'Enseignement Supérieur et Universitaire dénommé UNIVERSITE DE KABINDA, spécialement en ses articles 1 et 2 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°438/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/MKK/2023 du 12/09/2023 portant désignation et nomination des Membres du Comité de gestion de l'Université de Kabinda « UNIKAB » dans la Province de Lomami ;

Considérant la nécessité d'assurer et de promouvoir un bon fonctionnement du Service Administratif à l'Université de Kabinda « UNIKAB »

APB.

Vu la Décision Rectorale n°002/UNIKAB/RECT/MKA/2023 du 05/10/2023
Portant Nomination des Agents de Service Administratif à l'Université de
Kabinda.

Vu l'urgence et la nécessité ;

Le Comité de Gestion entendu :

DECIDE.

Article 1^{er} : Sont nommées aux Fonctions Correspondantes à leur nom, Post-nom et prénom, les personnes ci-après :

LIEU D'AFFECTATION	FONCTION	NOM, POST-NOM ET PRENOM
DIVISION DU PERSONNEL	Chef du Personnel	MUISANGIE LUMAMI Rosalie
	Secrétaire	MUKONKOLE BUKASA Joël
SERVICE DU PATRIMOINE	Chargé du Patrimoine	NGOYI KALONJI Fortunat
	Chargé du Patrimoine Adjoint	BAASA BAASA Adolphe
DIVISION DES RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLES	Chargé des Relations Publiques.	KASUMBA NGOYI Alex

Art.2 : Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente
décision sont abrogées ;

Art.3 : Le Secrétaire Général Administratif et l'Administrateur du Budget sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
Décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kabinda, le 19 Octobre 2026.

Le Recteur a.i.

Richard MUIMBI KITUMBA
Professeur

